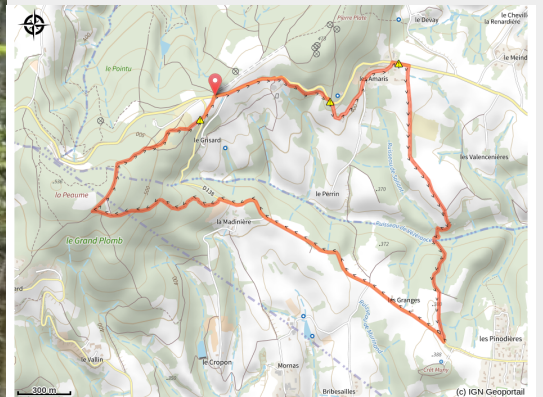


Le Bataillard Saint-Romain-en-Gal n°2



Ruine



*Belle randonnée à la découverte de la vallée de la Vézérance.
Table de lecture du paysage et tables de pique-nique au départ.*

Infos pratiques

Pratique : Pédestre

Durée : 2 h 30

Longueur : 7.0 km

Dénivelé positif : 215 m

Difficulté : Moyen

Type : Boucle

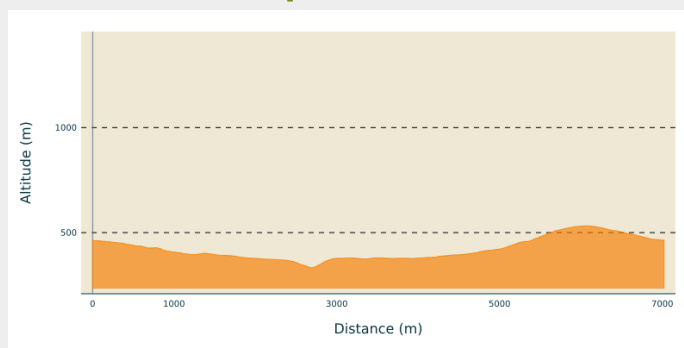
Itinéraire

Départ : Le Grisard

Arrivée : Le Grisard

Balisage :  Pédestre communal

Profil altimétrique



Altitude min 333 m Altitude max 532 m

Départ du parking du Grisard.

Prendre la départementale 502 en descendant jusqu'à la ferme.

Prendre le sentier à droite, parallèle à la route, qui ressort sur une partie goudronnée puis reprendre à nouveau un sentier jusqu'au chemin du Perrin goudronné jusqu'à rejoindre la départementale 502.

Prendre à droite le chemin du Bataillard. A la maison en ruine (peu visible dans la végétation), continuer tout droit, dans la combe, et ne pas repartir sur la gauche.

Traverser le ruisseau et remonter en face sur un chemin à la pente prononcée.

Continuer tout droit pour rejoindre la route du Grisard sur la commune de Saint-Cyr.

Prendre à droite, marcher sur la route pendant environ 1 km, dépasser

l'embranchement de la Madinière et après la courbe de la route prendre le chemin montant sur la gauche.

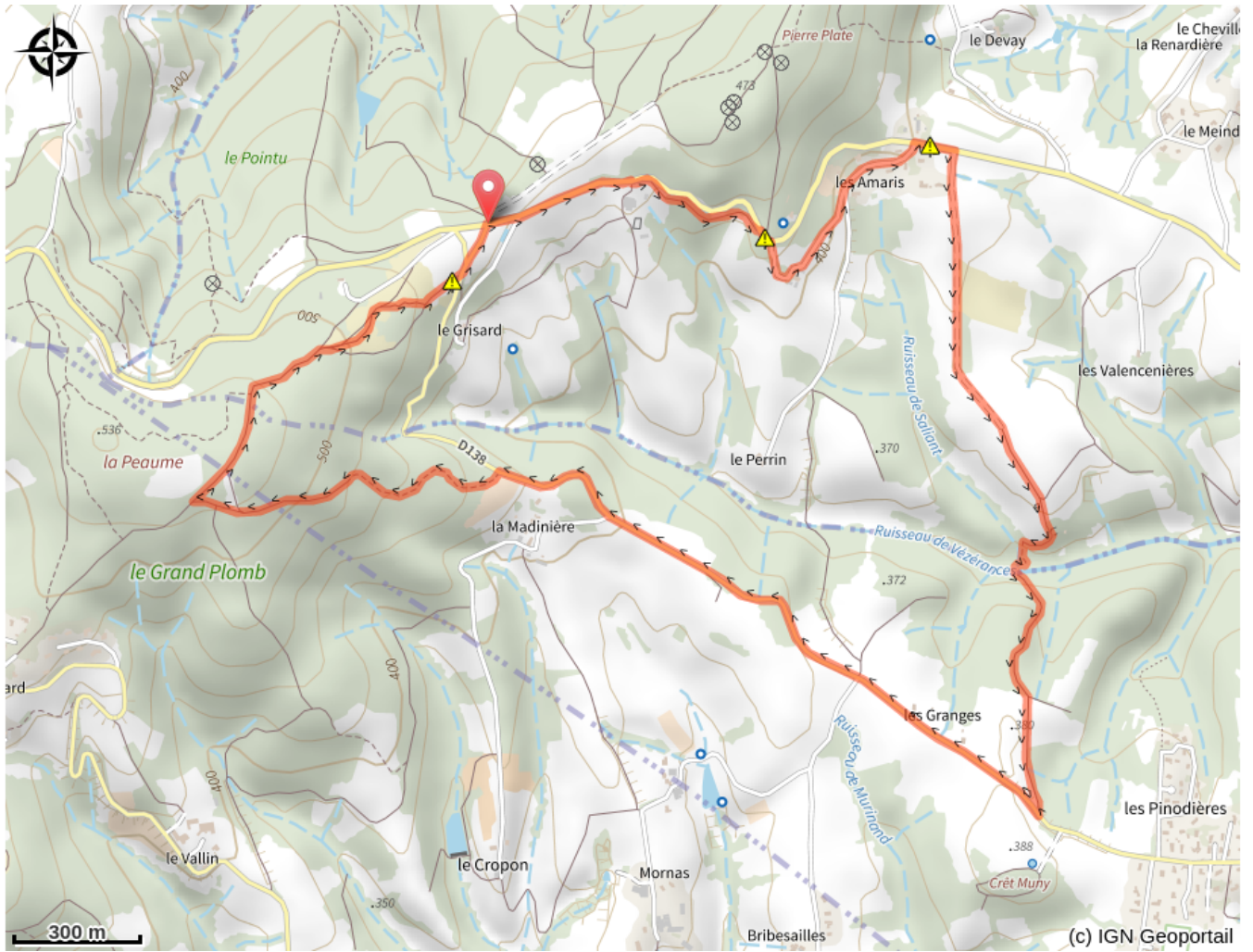
Continuer sur ce chemin jusqu'à arriver sur un autre chemin plus important, que l'on emprunte à droite jusqu'à rejoindre le parking du Grisard.

Vue magnifique sur la chaîne des Alpes par temps dégagé !

À la fourche, reprendre à gauche et remonter au parking du Grisard.

⚠ Attention, route à forte circulation, restez prudent.

Sur votre chemin...



Toutes les infos pratiques

Recommandations

Recommandations Randonnée pédestre

Chacun est responsable de sa sécurité. Par conséquent, les randonnées se font sous votre propre responsabilité. Restez sur les sentiers balisés pour préserver les espaces fragiles.

Quelques recommandations d'usage :

Consultez la météo avant chaque départ

- Certains itinéraires traversent des routes à forte circulation : Soyez prudent
- Gardez les chiens en laisse
- N'allumez pas de feu
- Rempportez vos détritrus
- Contemplez les fleurs, ne les cueillez pas.
- Les morsures de tiques peuvent entraîner de graves maladies ; en prévention : porter des vêtements couvrants, utiliser des répulsifs, s'examiner au retour, retirer les tiques à l'aide d'un crochet à tiques sans rien appliquer dessus, consulter en cas de rougeurs apparentes, syndrome grippal, ou si vous êtes une personne à risque.

Pour les secours, composer le **18** ou le **112**.